

Convention Simplifiée de Formation N° 5624397

Entre les soussignés :

◆ **ASFO GRAND SUD**

14 Avenue de l'Europe
31 520 RAMONVILLE ST AGNE
Siret : 83420427300017
Numéro de Déclaration d'Activité : 76310897031 enregistré auprès
du Préfet de Région OCCITANIE

◆ **LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE & BATIME**

37 Place Fernand Pelloutier
81000 ALBI
Siret : 98132333000184

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

Article 1 : Objet de la Convention

L'action envisagée entre dans l'une des catégories d'actions prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail :

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Cette action de formation est définie par le programme joint à cette convention qui contient toutes les informations règlementaires en vigueur.

Chaque action de formation est définie par un programme joint à la présente convention.

N° session : A2601FA

ASFO GRAND SUD organise l'action de formation suivante :

Intitulé : **FORMATION PASI BTP**

Objectifs : A l'issue de la formation, le stagiaire devra être capable de :

- Connaître et identifier les risques principaux liés à son activité,
- Utiliser les moyens de prévention adaptés à sa tâche,
- Préparer son poste de travail en intégrant les aspects organisationnels, prévention et techniques,
- S'approprier et respecter les règles pour progresser dans le métier en sécurité,
- Identifier son rôle et celui de chacun en prévention sur un chantier,
- Alerter sa hiérarchie face à une anomalie, une situation à risque, un incident, un accident (devoir d'alerte, droit de retrait) ; capacité à réagir...

Moyens, méthodes : Alternance de découverte, démonstration (apports théoriques de connaissances) et application par de la mise en pratique.
Supports visuels adaptés (format POWER POINT, photos, vidéos) et support de cours remis à chaque participant.
Mise à disposition de notre plateau technique et des équipements suivants :

- Une zone bétonnée avec une zone de stockage et une zone de terrain de chantier
- PIRL, voiles banchés, échafaudages, PEMP
- Tranchée avec système de maintien
- Affichage : panneaux de signalisation, EPI, pictogrammes, affichage SST, consignes d'urgence, point de rassemblement,
- Sources d'énergies et réseaux identifiées
- Des barrières, plots, rubalise, marquage au sol
- Des EPI mis à disposition : gilet fluo, casques de chantier, harnais catégorie 3, bouchons d'oreilles
- Des élingues
- Des charges avec points d'ancrage
- Une salle de formation avec support, paperboard, vidéo projecteur...

Modalités Evaluation : A l'issue de la formation, un QCM national de 26 questions est réalisé par le stagiaire. La réussite au test (81% de bonnes réponses minimum, soit 21 bonnes réponses) permet de valider la formation, et la délivrance d'une attestation PASI BTP valable 10 ans.

Format Formation : Présentiel

Contenu formation : Détaillé dans la fiche programme en pièce jointe

Durée - Dates : 14 heures réparties sur 2 journées du 14 au 15 septembre 2026

Lieu : ASFO GRAND SUD - ALBI - 24 RUE EVARISTE GALOIS - BATIMENT M2 - 81000 ALBI - Tél : 05.63.47.07.95 -

Participant(s) : BROFFERIO Brice - MAZOUZI Frédéric - PRATA José (3 personnes)

Intervenants : BIANCHI Marc - Numéro NDA : 76810190381

Effectif de la session : minimum : 2 - maximum : 12

Cette formation est soumise à la LOI N°2021-1018 du 02/08/2021 relative aux Formations Santé et Sécurité au Travail
A ce titre, une fois la formation terminée, nous devons déclarer la participation du(es) stagiaire(s) à cette formation sur le Portail du Passeport de Prévention mis en place par l'Etat. >> **Merci de demander à votre(vos) salarié-e(s) de se munir de leur numéro de Sécurité Sociale lors de cette formation.**

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financier	Qté	Remise	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	LES INTERIMAIRES PR	3	0	330.00 €	198.00 €	990.00 €
Total HT :						990.00 €
TVA :						198.00 €
TOTAL TTC :						1 188.00 €

Conditions de Paiement : LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE & BATIME - ALBI : Règlement à 30 jours date de facture

Article 3 : Extrait CGV

Annulation des formations à l'initiative du Client : à l'exception d'un cas de force majeure, l'organisme se réserve le droit de facturer directement au client des frais d'annulation selon les conditions suivantes :

- 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité.
- Entre 30 et 15 jours ouvrés avant la session : 30% des honoraires
- Moins de 15 jours ouvrés avant la session : 70% des honoraires
- Moins de 3 jours ouvrés avant la session : 100% des honoraires

Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

La signature de la présente convention emporte l'acceptation des Conditions Générales de Vente jointes par courriel.

Fait à RAMONVILLE ST AGNE, le 22 juillet 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Pour LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE & BATIME

Pour ASFO GRAND SUD
Marc VERDIER
Directeur

ASFO GRAND SUD GP
24 rue Evariste Galois - 81000 ALBI
05 63 47 07 95
contact@groupeifc.com
SIRET 508 047 529 00039 APE 8559A
N° déclaration d'activité: 73.81.00826.81